DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)		
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE		
Cas 3 : dossier relatif à un aménagement avec application séquence ERC		
Références du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-08-29x-00899	
Dénomination du projet :	ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier	
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)	
Bénéficiaire(s):	EPA Bordeaux Euratlantique	
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	30/05/2021 (demande initiales) puis le	
	28/07/2021 (compléments demandés par la	
	DREAL)	
Date de transmission du dossier à l'expert :	03/09/2021	

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES

Complétude du dossier :

- Lettre de saisine du CSRPN par la DREAL du 31/08/2021
- Etude d'impact par Biotope du 29/04/2021 de 200 pages
- CERFA 13671*01 pour cueillette et arrachage de végétaux protégés
- CEFA 13 616*01 pour capture, destruction, enlèvement, perturbation d'espèces animales protégées
- CERFA 13 614*01 pour destruction, altération, dégradation de sites de reproduction, hibernation et alimentation d'espèces animales protégées
- Certificat DEPOBIO joint
- Mémoire en réponse de Euratlantique en date du 30/04/2021 suite à une demande de précisions de la part de la DREAL

Un dossier équilibré, avec 15 pages de présentation du projet, 70 pages de méthodes et inventaires, 80 pages sur les mesures d'évitement et compensation. La seule faiblesse tient en les 2 pages de mesures de suivi et accompagnement et 3 pages en mesures d'accompagnement et mesures compensatoires... ce qui démontre, a contrario, la « banalité » du dossier. Les listes d'espèces (complètes) font 15 pages et la bibliographie, classique et généraliste, fait 4 pages.

Le rapport est bien écrit (même si quelques fautes d'orthographe et ponctuation sont récurrentes sur un dossier de 200 pages), les cartes sont bonnes et bien faites généralement, hormis la carte des habitats naturels pour laquelle le choix des couleurs et symboles ne permet pas de vraiment localiser et évaluer la surface de certains petits habitats (souvent les plus intéressants), les tableaux corrects. Les auteurs font preuve de pédagogie en explicitant, parfois de façon très (trop ?) développée et pédagogique, les termes et concepts.

On peut regretter l'absence de mise en évidence visuelle des zones résiduelles impactées par les travaux sur les cartes pages 120 à 122, qui laisse en flou sur la position de ces zones et leur emprise surfacique, même si les habitats à enjeu sont évités.

A noter : l'absence d'avis du CBNSA qui est normalement joint à ce type de dossier.

Surface concernée, surface impactée :

Le site complet couvre 145 ha et fait l'objet d'aménagements depuis 2013, la surface qui sera construite fera au total 104,8 ha mais permettra d'accroître les espaces verts locaux d'environ 20 ha. Le territoire de la ZAC est à l'origine constitué d'un ensemble hétérogène de friches industrielles notamment ferroviaires, de friches commerciales liées au commerce de gros, d'équipements métropolitains (gare, MIN), d'un quartier ancien (Belcier), et de quartiers présentant de fortes concentrations de logements locatifs sociaux (Carle Vernet Brascassat, Ars Gattebourse). Ce territoire, complexe et morcelé, regroupe ainsi des ensembles hétéroclites

souvent sans lien entre eux, avec des grandes coupures urbaines qui le composent, juxtaposant des quartiers existants à préserver, des secteurs à restructurer et des friches à ré-urbaniser.

L'évaluation des impacts s'est révélée ardue car elle englobe à la fois des réalités (destruction d'une mare, de bâtiments abritant des nids ...) et des potentialités avec des espèces probables ou potentielles (couleuvre verte et jaune, hérisson, oiseaux, chiroptères ...) ainsi que la possibilité pour que des espèces protégées s'installent sur des terrains en cours d'aménagement étant donnée la durée des travaux : lotier grêle, petit gravelot ...

Aucune indication n'est donnée sur le nombre d'individus de chiroptères dérangés pour 10 espèces, de même pour les amphibiens ou hérisson ou oiseaux. Les chiffres d'habitats d'espèces détruits apparaissent élevés : 50,5 ha pour le lézard des murailles, 6,5 ha pour la rainette, 4 ha pour la couleuvre verte et jaune (espèce potentielle), 31,1ha pour le petit gravelot ... hormis pour la destruction d'une mare temporaire, de 0,4 ha, lieu de reproduction de 5 espèces d'amphibiens. A la lecture du dossier il apparaît difficile d'estimer l'impact réel ou autre des actions entreprises. On a le sentiment que l'auteur de l'étude d'impact a péché / accru le contenu de son dossier par excès de précaution.

Recherche d'une solution alternative d'implantation :

Pas de recherche d'un site alternatif car il s'agit de la réhabilitation / restauration d'un site composé de friches industrielles et commerciales, déjà bâti, et bien desservi au plan réseaux, ce qui évite la destruction et artificialisation d'autres sites.

Intérêt public majeur du projet :

Projet de renouvellement urbain avec rénovation / amélioration de l'habitat urbain. Les buts sociaux, architecturaux et urbanistiques du projet ne sont pas discutables. Il est avancé que si ce projet avait été installé ailleurs, cela aurait induit 261 ha d'artificialisation et 67 000 km de déplacements quotidiens liés aux habitants qui se seraient installés ailleurs.

Avis sur méthodologie et bilan des connaissances :

L'aire d'étude éloignée est importante et un peu disproportionnée par rapport au fait que l'opération se situe en milieu urbain, loin de toute connexion avec un tissu naturel proche (hormis les berges de la Garonne, proches). De ce fait, on obtient un nombre important d'espaces naturels à statut (RN, ZNIEFF, sites Natura 2000) présents à proximité, mais dont les connexions avec le site lui-même peuvent être questionnées. Le seul site à prendre en compte est la ZSC « La Garonne en Nouvelle-Aquitaine », en bordure est du site.

Les dates d'inventaire des amphibiens sont correctes, mais ont démarré un peu tardivement (un passage en fin février aurait été bien), pour les reptiles cela va, il aurait été bien de faire un passage en septembre pour les chiroptères (dispersion des jeunes).

Le gros trou est sur la faiblesse d'inventaires invertébrés, même s'il est vraisemblable que peu d'espèces, et surtout des communes, aurait été recensées. Ce bilan est d'ailleurs basé plus sur des données bibliographiques et base de données que sur les inventaires propres conduits par le bureau d'étude.

L'étalement des passages donne 8 passages, du 23/04 (le passage du 02/03 pour la prospection en abris potentiels en chiroptères en bâtiments apparaît superfétatoire) au 28/08, mais en fait chaque groupe, hormis oiseaux, n'a fait l'objet que de 2 à 3 passages.

Les auteurs concluent sur le fait que : « Les expertises de terrain ne se sont pas déroulées sur un cycle biologique complet, néanmoins la nature très urbanisée de l'aire d'étude rapprochée au cœur de Bordeaux justifie que les inventaires se soient concentrés sur la période printanière et estivale. La pression de prospection a permis de couvrir l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, dans des conditions d'observations toujours suffisantes. L'état initial apparaît donc robuste et représentatif de la diversité écologique des milieux naturels locaux et de leur richesse spécifique ».

On ne peut qu'être d'accord avec cette déclaration, même si les auteurs de l'étude auraient pu faire un effort en fin d'hiver (février) et un passage en septembre n'aurait pas été inutile.

Globalement les auteurs se sont surtout appuyés sur les données bibliographiques ou des sites à statut aux alentours, leurs propres inventaires ayant fourni peu d'espèces, ce qui explique le fort pourcentage d'espèces potentielles ou probables.

Pour les Chiroptères (mais aussi pour d'autres espèces) on peut regretter que les parcours n'aient pas couvert toute la zone du fait de l'inaccessibilité -sites / zones interdites au public ... y compris pour l'opérateur de l'étude !!!!, de certaines parties du site.

Avis sur évaluation des enjeux et hiérarchisation :

90 % du site est constitué d'habitats artificialisés et seulement 4.62 ha -3.13 %- d'habitats zones humides et 1.11 ha -0.76 %- d'habitats forestiers présentent un intérêt, avec 7.60 ha -5,16 %-d'habitats ouverts ou semi-ouverts d'intérêt moindre (friches et ronciers). Seuls les habitats semi-aquatiques de bord de Garonne et la mare temporaire à magnocariçaie et gazon amphibie à cyperus présentent un intérêt.

En matière de flore, deux espèces (une recensée sur le site en 2020, le Chardon d'Espagne ; une autre potentielle, le Lotier grêle, recensée en 2013 mais plus depuis) présentent un intérêt. On note par contre une présence importante d'espèces exotiques dont 13 envahissantes en lien avec le contexte urbain du site.

Même si l'Angélique des estuaires a disparu compte tenu de l'évolution arborée du site en bord de cours d'eau, l'inclure dans les enjeux (ne serait-ce que pour recréer un habitat favorable) aurait été intéressant.

En matière d'invertébrés, aucun enjeu identifié. Idem en amphibiens, la zone de mare temporaire étant due à des travaux récents et non naturelle et sujette à assèchement rapide, donc sans intérêt, même elle est utilisée par trois espèces communes.

En matière d'oiseaux peu d'espèces patrimoniales, la plupart des espèces étant des « oiseaux de jardin », les quelques espèces « patrimoniales » étant en fait de passage en migration. La présence, même sans évidence de nids, du Martinet ou de l'Hirondelle rustique, est notée. Ces espèces sont incluses dans l'évaluation. De même en mammifères terrestres, aucune espèce patrimoniale n'est notée même si aucun inventaire en micromammifères n'a été fait. En matière de chiroptères, les espèces patrimoniales sont en majorité dans des gite à distance du site et n'ont été contactées qu'en transit ou chasse sur la zone. Certaines espèces (Pipistrelles *sp.*) peuvent être présentes dans les bâtiments ou arbres sur le site, mais aucune certitude n'a été obtenue quant à leur présence réelle.

L'évaluation des corridors et continuités écologiques est correcte et plus en adéquation avec la réalité de l'intérêt biologique du site, qui est plus zone de chasse et transit, d'où une partie importante de l'expertise consacrée à ce point. Le seul corridor important est celui des bords de Garonne, même si l'analyse des corridors faite lui donne plus (trop ?) d'importance, notamment en faisant un lien avec les autres quartiers urbains qui ne sont pas forcément intéressants (pas de lien démontré avec d'autres corridors urbains plus lointains).

L'évaluation globale des taxons, habitats et espèces, est correcte, voire même parfois trop poussée ou surestimée, puisqu'il s'agit d'habitats urbains et banaux.

Du fait de la nature des données, les différents effets envisagés sont classiques, tant en termes de destruction d'individus que de perturbations ou altérations biochimiques des milieux ou autres

Mesures proposées dans le dossier : Eviter, Réduire, Compenser :

Évitement :

Toutes les mesures d'évitement proposées sont classiques pour ce type de chantier urbain : période des travaux décalée, balisage des zones sensibles, protection des troncs d'arbres, évitement des zones à enjeux (station de chardon d'Espagne, saulaie linéaire, ripisylve de la Garonne, alignements d'arbres, parcs et jardins existants. On note de fait un réel souci dans ce dossier de conserver les éléments naturels anciennement présents sur ce site.

Réduction:

Là encore les mesures de réduction sont classiques : adaptation des périodes de travaux, pose de barrière anti-amphibien, accompagnement par un écologue, vérification des bâtiments avant destruction (oiseaux, chiroptères ...), passage et prospection zones avant interventions (amphibiens, hérisson, reptiles), arrachement des plantes exotiques, balisage pour éviter les ornières

L'originalité tient en la mise en place d'un système d'effarouchement acoustique pour éviter l'installation du Petit gravelot sur les zones de friche industrielle dans la mesure où les travaux dureraient trop longtemps

Mesures d'accompagnement :

La restauration d'une trame verte et bleue urbaine est proposée par la mise en place d'alignements d'arbres, la création de zones enherbées, création de murs végétalisés urbains, de zones arbustives, de toitures végétalisées, de noue végétalisée et de mare. A noter que les espaces verts et jardins déjà présents sur la zone sont en cours d'aménagement et cet aménagement est intégré dans le projet pour le mettre en cohérence vis-à-vis de la trame verte, prise en compte des chiroptères dans la gestion des vieux arbres.

Mesures compensatoires:

Mise en place de nichoirs pour chiroptères, martinets et hirondelles (mesures classiques en milieu urbain), adaptation de l'éclairage à la faune nocturne, création d'un habitat de reproduction pour les amphibiens....

Pas convaincu que la gestion différenciée d'une plantation de peupliers soit/apporte un réel gain de biodiversité.

Suivi proposé:

Suivi proposé sur 10 ans

Pas sûr qu'un seul passage (en mai ou juin) permette de vérifier l'occupation des nichoirs (surtout que ces derniers seront souvent placés en hauteur, et un seul passage en juin permette de constater l'évolution des taxons de flore ou des habitats, surtout dans le cas d'une flore estivale. Rien n'est dit sur e suivi des plantes exotiques à long terme.

Conclusion:

Dossier typique d'un aménagement urbain, dans lequel la majorité des analyses et perspectives d'impact reposent plus sur des probabilités et possibilités que sur des données réelles, même si les inventaires ont démontré la présence d'une biodiversité normale pour un centre urbain.

Si les principaux enjeux (bords de Garonne) sont évités, on note une réelle envie de parvenir à un gain de biodiversité par l'application de différentes mesures d'aménagement écologique urbain intégrant la présence de la faune, une gestion différenciée des espaces verts. Ainsi, le CSRPN demande pour concrétiser cette volonté qu'une ORE soit mise en œuvre sur l'ensemble de la trame verte reliant le cœur de l'aménagement jusqu'à la Garonne, constituée en partie des jardins d'Ars et des berges de la Garonne.

On peut regretter que les aménagements (nichoirs et autres) n'aient pas été inclus le long des berges de la Garonne. L'ensemble des mesures et évaluations ne pose pas de problème.

On pourrait toutefois souhaiter que la gestion des berges de la Garonne, côté Garonne, ait été réfléchie pour ne pas privilégier les arbres, mais tendre vers une gestion de mégaphorbiaie qui, à terme, aurait pu favoriser l'Angélique des estuaires en lui offrant la possibilité de recoloniser une ancienne station, notamment à la place de la ripisylve à *Acer negundo*, espèce exotique dont les fortes capacités de prolifération peuvent constituer une menace pour la flore et la faune indigène.

De même il serait intéressant de favoriser la continuité écologique le long de la voie ferrée en proposant à cet endroit des zones (fossés, banquettes ?) qui, colonisées par une végétation semi-hygrophile et en lien avec le remblai de la voie ferrée, assureraient une meilleure continuité.

Experts délégués :	
Avis:	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	 Réfléchir à la mise en place d'une banquette orientée vers une mégaphorbiaie basse le long des berges de la Garonne en faveur de l'Angélique des marais; Intégrer des nichoirs et gabions, y compris dans les zones de parcs déjà existantes; Voir pour une installation de banquettes ou fossés le long du remblai de la voie ferrée pour assurer une meilleure continuité écologique; Favoriser le Chardon d'Espagne par resemage de graines dans les espaces verts à gestion différenciée qui seront créés; Mettre ne place un suivi des mesures, notamment l'utilisation des gabions et nichoirs qui permette vraiment de mesurer l'apport et l'intérêt de ce genre d'installations (nous ne possédons que très peu de retour sur type d'opérations); Mieux surveiller la présence et le développement des plantes invasives exotiques; Mettre en œuvre une ORE sur la trame verte du jardin d'Ars jusqu'aux berges de la Garonne.
Défavorable :	yasqa amasa goo aa ta cancama.
Remarques :	
Fait le :	15/10/2021
	Signature : le Président du CSRPN N-A